

3.4 Nouveau-Brunswick (NB)

Population : 755 464

Nombre d'écoles (M-12) : 307

Nombre d'élèves en M-12 : 98 906

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 9 179



Gouvernance et réglementation

Bien qu'il n'existe aucune définition législative particulière pour l'éducation à distance de la maternelle à la 12e année, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE) définit l'éducation à distance comme la prestation d'un cours où l'enseignant responsable de l'enseignement et de l'évaluation se trouve physiquement dans un autre endroit que l'élève. À noter que les enseignants du cours en ligne communiquent avec les représentants de l'école pour leur faire part des progrès de l'élève.

Les secteurs anglophone et francophone d'EDPE gèrent leur propre programme d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année. Ces programmes sont financés par EDPE directement et offerts gratuitement aux écoles ou aux districts. Le ministère a publié des manuels de politiques et des ressources en ligne (versions différentes pour les programmes francophone et anglophone) qui indiquent les critères d'admissibilité aux cours à distance, dressent la liste des cours offerts, décrivent le processus d'inscription et énoncent les tâches de chaque rôle du processus.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Les secteurs anglophone et francophone d'EDPE gèrent leur propre programme d'apprentissage à distance de la maternelle à la 12e année. Ces programmes sont offerts aux élèves du secondaire du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles. Le ministère crée le contenu des cours à distance et des programmes mixtes et consigne l'information, comme les cours suivis, l'école de l'élève et ses données démographiques, dans un portail d'apprentissage. Les inscriptions supplémentaires, comme les adultes suivant des cours de perfectionnement, sont enregistrées manuellement avec moins de détails. Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 2 100 élèves réguliers, dont 100 adultes suivant des cours de perfectionnement, se sont inscrits au programme anglophone; environ la moitié, soit 1 062 élèves, se sont inscrits au programme francophone.

La participation aux cours de langues des Premières Nations a connu une augmentation continue, même si elle ne représente que de 2 à 3 p. 100 du total des inscriptions à distance. De nouveaux cours de niveau intermédiaire s'ajouteront pendant l'année scolaire 2017-2018.

De plus, il existe un nombre limité de cas où les écoles se servent de l'apprentissage à distance d'une école à l'autre pour réunir de petits groupes d'élèves (p. ex. un élève qui désire suivre un cours de calcul avancé dans une école où ce cours n'est pas offert). Ces inscriptions ne font pas l'objet d'un suivi, mais le ministère fournira des conseils et du soutien sur demande.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Le ministère définit l'apprentissage mixte comme le recours à des ressources d'apprentissage en ligne et à distance pour soutenir un enseignant qui offre un cours sur place aux élèves. Ainsi, les élèves continuent d'avoir accès au matériel en ligne à l'extérieur des heures de cours pour leur travail autonome.

Tous les enseignants de la province ont accès au contenu créé pour tous les cours d'apprentissage à distance comme ressource d'apprentissage professionnel. Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 1 500 élèves anglophones et 4 417 élèves francophones suivant l'enseignement en personne étaient inscrits au système de gestion de l'apprentissage employant les cours en ligne comme modèle d'apprentissage mixte sous la direction des enseignants de leur école.

De plus, les enseignants peuvent se servir des cours d'apprentissage à distance comme ressource d'apprentissage professionnel (les enseignants ont accès direct au contenu du cours en ligne, mais pas les élèves). Pendant l'année scolaire 2016-2017, environ 500 enseignants se sont inscrits aux cours à cette fin.

Enfin, depuis 2007, les cours de technologie générale de la 9e et de la 10e année ont fourni un site Web d'apprentissage mixte. Autre que le nombre de visiteurs sur le site Web, les moyens de suivi de l'usage des ressources s'avèrent minimes.

Il faut noter que le ministère consigne uniquement la participation des cours d'apprentissage mixte qu'il offre de façon centrale. Les autres solutions d'apprentissage mixte mises en œuvre par les enseignants et les écoles ne font pas l'objet d'un suivi.